**Projet de renforcement des capacités en matiere de partage des données environnementales et de production des rapports à l’aide d’un système d’information environnementale partagé (SEIS)**

**termes de référence de l'Atelier d'evaluation des besoins nationaux et de fixation des priorités**

1. ***Contexte général du projet SEIS***

Une bonne prise de décision en matière environnementale, doit non seulement s’appuyer sur l’information environnementale avec des données crédibles et fiables mais aussi sur l’existence des rapports sur l’état de l’environnement suivis des évaluations environnementales intégrées avec des objectifs stratégiques environnementaux fixés par les décideurs. De telles évaluations - comme le "Global Environment Outlook (GEO)" du PNUE, les Rapports sur l'État de l'Environnement (REE) de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), et les REE nationaux - combinent et interprètent des données, informations et connaissances provenant d'une gamme variée de thèmes et de secteurs. Elles peuvent faciliter la compréhension de l'état de l'environnement et de ses tendances évolutives, de même que le progrès vers l'atteinte de cibles stratégiques du domaine des politiques de développement, tels que les Objectifs mondiaux de l'environnement tirés des traités internationaux existants et des instruments juridiques non contraignants, ou encore le progrès vers les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). Elles peuvent également servir comme base pour la modélisation de scénarios et la mise en évidence de problèmes émergents.

La préparation de rapports et des évaluations intégrées reposent sur la disponibilité de données et d'informations fiables et crédibles, régulièrement mises à jour et constituant une base solide de connaissances. Cependant, le développement et l'usage de nombreuses bases de données et de plateformes de connaissances, insuffisamment connectées ou difficiles d'accès (par ex. parce qu'elles sont logées dans différents départements ministériels ou agences étatiques, non partagées ni connectées à une quelconque centrale de données) très souvent marquées par l’inexistence des données par manque de leur collecte sont devenus un obstacle à l'accessibilité immédiate de l'information environnementale à des fins de production de rapports et d'évaluations, aussi bien à l'échelle nationale que régionale et globale.

Souvent, les mêmes données sont collectées plusieurs fois par différents ministères pour les besoins de multiples processus de production de rapports et d'évaluation, aussi bien que pour d'autres buts, du fait d'insuffisances dans la gestion des connaissances et le partage. C'est ainsi que l'insuffisance de coopération et d'échange d'information entre les parties prenantes peut se solder par une duplication d'efforts et des coûts élevés et inutiles. Conjuguées au manque de données et d'informations fiables, à jour, accessibles et comparables, les obligations en matière de production de rapports et d'évaluation deviennent une charge, et s'avèrent incapables d'apporter un appui efficace au processus de prise de décision. De plus, dès qu'un processus d'évaluation a été conduit à son terme, la plupart du temps les processus sociaux et les réseaux créés à cette fin disparaissent, laissant ainsi un vide de partage de connaissance. Pendant ce temps, de nouveaux défis émergent et échappent à la vigilance et, ne sont pas toujours captés et relevés de manière efficace.

Finalement, bien que tous les États membres des Nations-Unies aient adopté l'Agenda 2030 pour un développement durable, et accepté la tâche de surveiller les ODD, très peu de pays, particulièrement en développement, ont entrepris une analyse approfondie en vue de déterminer à quels aspects de l'information environnementale accorder la priorité, vu l'ampleur de la demande au plan des politiques pour le niveau national, aussi bien que pour les exigences en matière de production de rapports liées aux Accords multilatéraux de l'environnement (AME).

1. ***Contexte National***

La République Démocratique du Congo, un pays avec d’immenses potentialités tant sur le plan humain que sur le plan des ressources naturelles dont elle dispose. Faisant d’elle la réserve stratégique mondiale, le deuxième massif forestier après celui de l’Amazonie, regorgeant des ressources fauniques et floristiques variées avec ses réserves en eau douce importantes, et ses trois bassins hydraulique qui drainent le pays entier, à savoir : le fleuve Congo, le fleuve Shiloango et le fleuve Nil. Le Géologue Belge, Jules Cornet qualifia ce pays de scandale géologique. D’aucuns le qualifient comme étant une terre d’avenir et un pays d’espoir, tout ceci à cause de potentialités diverses dont ce dernier regorge.

Au-delà de tout, ces potentialités resteront comme telles si on n’y prête pas attention et l’on ne prend pas conscience des enjeux ou défis majeurs qui guettent le pays. L’Etat est appelé à donner le ton, ainsi le Gouvernant d’une manière ou d’une autre cherche à transformer tous ces dons bénis et gratuits dont le Créateur a doté la RDC. Pour y arriver, des réformes se réalisent, le pays est signataire de multiples accords et conventions internationaux afin d’avoir un bon cadre législatif et réglementaire qui attire les investisseurs privés et/ou le partenariat public-privé dans le souci de répondre aux besoins des générations présentes et futures. A côté de la volonté politique, l’on doit associer la volonté réelle de Gouvernant de mettre en place des structures capables de sécuriser les investisseurs.

Ainsi, au jour d’aujourd’hui plusieurs lois et textes légaux sont promulgués et sont d’application, parmi lesquels l’on peut citer notamment : la Constitution de la République qui garantit un environnement sain à tout le monde, le code minier, le code forestier, le code des investissements, la loi sur la protection de l’environnement et bien d’autres lois sectorielles.

Faire de la RDC un pays émergent à l’horizon 2025, veut dire quitter le cap de l’économie qu’on peut qualifier de fictive à celle dite évolutive donc capable de transformer tout ce dont le pays dispose pour le bien être de sa population et cela comme toujours d’une façon durable. Certes, le monde connaît actuellement une croissance à deux vitesses, il y a de ceux-là qui exploitent et détruisent l’environnement qui émergent et par contre d’autres qui conservent ce riche patrimoine commun (l’environnement) qui ne progressent presque pas, pour ne pas dire non plus qui restent stationnaires ou à marquer les pas.

Enfin, par rapport à la *collecte de données et la gestion des informations environnementales*, la RDC a été exacerbée par des années de conflits et elle a vu plusieurs de ses institutions étatiques s’effondrer durant les récentes décennies, et avec elles, la capacité à collecter des données et des statistiques nationales. Ce phénomène se traduit très largement par un manque significatif de données environnementales. On constate d’ailleurs que quelle que soit la surveillance mise en place, elle tend à manquer de données de référence adéquates et se fait souvent de manière ponctuelle. De nombreuses archives ont disparu, n’ont pas été informatisées et les données sont rarement fiables. Les infrastructures de collecte de données se sont majoritairement effondrées et celles qui restent sont soit hors service, soit désuètes ou manquent des moyens de fonctionnement.

Par exemple, on ne compte que 22 stations agro météorologiques de l’INERA (*Institut National d’Études pour la Recherche Agronomique*) fonctionnelles. Leur utilisation est toutefoiscompliquée par l’état des équipements qui sont souvent désuets et mal entretenus. Toutcela s’accompagne d’un manque critique de « mémoire institutionnelle » aggravé par le départà la retraite de nombreux spécialistes remplacés par une nouvelle génération qui atraversé des années de guerre et dont l’expertise fait parfois défaut.

1. ***Justification et cadre du projet SEIS***

Des consultations avec les gouvernements ont mis en évidence un besoin de renforcer la base de connaissances nécessaire aux Évaluations environnementales intégrées (EEI) et la production des rapports sur l'état de l'environnement, en jetant un pont entre les données et l'information pertinente d'une part, et le fait de rendre ces dernières disponibles et accessibles d'autre part, conformément aux principes des Systèmes d'information pour l'environnement partagés . La réaction renvoyée par les pays révèle également que la charge relative à la production de rapports dans le cadre des AME, et pour les autres instances nationales et régionales, est énorme, et bien souvent exacerbée par l'insuffisance des ressources humaines et celle de la capacité institutionnelle des structures à assurer le partage des données à l'échelle nationale. En plus de la production de rapports sur la dimension environnementale des ODD, les pays doivent améliorer et coordonner leurs processus actuels de partage de données, et renforcer leurs capacités de production de statistiques environnementales.

Ainsi le projet SEIS s'inscrit dans le cadre du Programme de travail du PNUE, à travers son sous-programme 7, et dans celui du chapitre 6 de l'annexe de l'accord de coopération entre l'UE et le PNUE relatif à l'amélioration de l'interface science-politique, et traitant des problèmes émergeants. Il répond aussi aux objectifs du programme thématique de l'UE intitulé "*Global Public Goods and Challenges (GPGC)*" visant à renforcer les connaissances et les capacités grâce à un appui aux initiatives innovantes.

À travers le projet SIEP (SEIS), le PNUE entend appuyer vingt (20) pays répartis sur trois (3) régions : Asie centrale, Afrique et Asie-Pacifique. Concernant la région Afrique, neuf (9) pays seront couverts: Burkina Faso, Éthiopie, Île Maurice, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République Démocratique du Congo, et Zambie. Ces pays ont été retenus, suite aux conférences du Réseau régional REIN, sur la base de l'intérêt qu'ils ont manifesté un intérêt pour un appui du PNUE en vue d'améliorer leurs systèmes de gestion de l'information environnementale et de rendre accessibles en ligne leurs connaissances générées au plan national, conformément aux principes d'un Système informatique d'information pour l'environnement partagé (SIEP).

Un certain nombre d'activités complémentaires, à travers différents projets et initiatives du PNUE, assureront la synergie avec d'autres initiatives régionales, en vue d'améliorer les capacités des pays couverts en matière de partage de données au profit des ministères, instituts nationaux de statistiques, agences d'hydrologie/météorologie et autres structures nationales pertinentes intervenant dans le processus des rapports nationaux sur l'état de l'environnement et les autres rapports et évaluations. Ces projets et initiatives du PNUE sont notamment:

* Le projet du PNUE sur les évaluations environnementales intégrées mondiales et régionales, dont la sixième édition du "Global Environment Outlook (GEO-6);
* UNEP Live, la plateforme intégrée de connaissances en ligne et l'initiative plus large UNEP Live sous laquelle l'outil du PNUE appelé "Indicator Reporting Information System (IRIS)" ou système d'information de mesure d'indicateur a été développé;
* Le développement d'un projet sur le renforcement des données et cadres d'indicateurs pour la surveillance et la production de rapports sur la dimension environnementale de l'Agenda 2030, par lequel le PNUE va mobiliser de l'expertise à travers le système des Nations-Unies et au-delà, pour développer les capacités au niveau des pays en matière de compilation et d'utilisation des statistiques environnementales à des fins de surveillance et de production de rapports sur les ODD;
* Les obligations de rapports et l'appui à la gestion des connaissances au profit du Secrétariat des AME géré par le PNUE, y compris le projet InforMEA appuyé par la CE;
* L'initiative multi-agence du système des Nations-Unies appelée GEMI - dans laquelle le PNUE injecte les acquis du programme de surveillance GEMS/Water - et ses synergies avec les efforts d'assistance du PNUE en faveur des États-membres pour produire des rapports sur la dimension environnementale des ODD (précisément l'ODD 6);
* Le développement transversal de capacités en matière de rapports sur les objectifs environnementaux dans les pays appuyés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM);
* L'analyse de réseaux, priorités et manque à gagner, et les activités de développement des capacités au cours des conférences du Réseau régional d'information pour l'environnement ("Regional Environment Information Network 'REIN") abritées par le PNUE et ses partenaires.
1. ***But de la visite pays***

À partir de mai 2015, des visites initiales ont été effectuées par le PNUE dans les pays ci-après en ce qui concerne la région Afrique: Burkina Faso, Éthiopie, Libéria, Malawi, Ouganda et Zambie. Ces visites initiales avaient pour but de rencontrer les parties prenantes au projet dans lesdits pays et démontrer les avantages d'utilisation des plateformes et outils du PNUE (y compris UNEP Live et IRIS) pour améliorer la gestion et le partage des données et de l'information environnementale, en appui à leurs processus respectifs de production de rapports. Les résultats de ces visites initiales ont montré une grande réceptivité de l'approche du PNUE et de ses outils par les pays visités, et mis en évidence l'intérêt marqué de ces mêmes pays pour les avantages que cette approche et ces outils peuvent apporter aux processus nationaux visant une gestion efficace des données environnementales, leur partage en ligne, et la production de rapports sur l'état et les tendances évolutives de l'environnement.

Faisant suite à cette première étape, il s'agira, dans le cadre de la présente visite pays annoncée, de:

* enclencher ou entretenir l'engagement des autorités de tutelle à apporter l'appui politique nécessaire au projet;
* procéder à une évaluation des besoins du pays et déterminer ses priorités en termes de partage de données, de rapports sur l'état de l'environnement, de rapports sur les AME et sur la dimension environnementale des ODD, ainsi que sur les processus d'évaluation environnementale intégrée;
* recueillir l'intérêt éventuel du pays pour l'outil "Indicator Reporting Information System (IRIS)" du PNUE;
* produire un rapport national sur les besoins et les priorités du pays visité.

Cette visite pays qui se fait dans le but d'évaluer les besoins nationaux, s'appuiera sur un travail préalable de la partie nationale à mener par le Point Focal National, et consistant en l'identification des formats de données et des indicateurs déjà utilisés dans le pays, le recensement des accords de partage de données existants, des obligations de rapport et autres engagements à l'échelle nationale, sous régionale, régionale et mondiale.

La visite sera marquée le premier jour par une session de travail préparatoire avec le Point Focal National, et des visites de courtoisie aux autorités; le second jour par la tenue de l'atelier; et par une séance de travail avec le même point focal national, destinée à faire la synthèse des résultats de l'atelier en vue de jeter les bases du rapport national d'évaluation des besoins.

1. ***But de l'atelier d'une journée***

Comme indiqué ci-dessus, la visite pays sera marquée par l'organisation d'un atelier d'une journée dont le but est de procéder de manière participative, à l'évaluation par toutes les parties prenantes, des besoins nationaux en matière de partage des données et de l'information environnementale, avec l'encadrement d'un expert du PNUE, et d'arrêter les priorités relatives à la satisfaction de ces besoins. Les participants au même atelier se prononceront sur l'intérêt ou non pour le pays d'adopter l'outil IRIS du PNUE pour le partage des données et de l'information environnementale.

1. ***Résultats attendus de l'atelier***

À l'issue de l'atelier d'une journée, les résultats suivants sont attendus:

* Le réseau national EIN et toutes les parties prenantes du projet SIEP (SEIS) au niveau national ont une vision claire des opportunités et des défis liés au partage des données et de l'information environnementale dans le pays;
* Le réseau national EIN et toutes les parties prenantes du projet SIEP (SEIS) au niveau national ont une compréhension parfaite des principes d'un système d'information pour l'environnement partagé SIEP (SEIS) ;
* Le réseau national EIN et toutes les parties prenantes du projet SIEP (SEIS) au niveau national ont contribué effectivement à l'évaluation des besoins nationaux en matière de partage des données et de l'information environnementale et à la fixation des priorités;
* Le réseau national EIN et toutes les parties prenantes du projet SIEP (SEIS) au niveau national ont une connaissance de base suffisante de l'outil IRIS du PNUE leur permettant de se prononcer sur son utilité et son adoption éventuelle par le pays;
* Le réseau national EIN et toutes les parties prenantes du projet SIEP (SEIS) au niveau national ont une bonne compréhension des rôles et responsabilités des intervenants dans ledit projet et de la suite de sa mise en œuvre.
1. ***Participants***

Le nombre de participants à cet atelier est de septante (70) personnes qui proviendront de toutes les structures nationales actives dans le domaine de la gestion de l'information et des connaissances environnementales, notamment :

* Le ministère en charge de l'environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
* L'agence nationale en charge de l'environnement (ACE) ;
* L'institut national en charge des statistiques (INS) ;
* Les structures impliquées dans le réseau national EIN et les autres réseaux liés à l'environnement;
* Les secrétariats des conventions du domaine de l'environnement (CBD, CCD, CCCC, etc.) et des autres AME;
* Toutes les agences produisant ou contribuant à la production de rapports sur l'état de l'environnement et ses tendances évolutives (REE, GEO, etc.) et dans le cadre des AME;
* Toutes les structures intervenant dans les évaluations environnementales intégrées et la production de rapports sur la dimension environnementale et le progrès vers l'atteinte des ODD;
* L'agence nationale en charge des TIC et particulièrement des applications Web;
* Les services en charge des finances, du budget et de la planification du développement;
* Les partenaires techniques et financiers appuyant le secteur de l'environnement, notamment ceux du système des Nations Unies et l'Union Européenne;
* Les organisations de la société civile (Associations, ONG, Groupements) actives dans le domaine de l'environnement;
* Les structures en charge de la recherche dans les domaines de l'environnement et du Développement durable;
* Toute autre structure dont la contribution est jugée pertinente par les Autorités du pays.
1. ***DEROULEMENT DE L’ATELIER***

Le programme de l'atelier est contenu dans le tableau (agenda de l’atelier) ci-dessous :

 ***Agenda de l’atelier***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **HEURE** | **ACTIVITES** | **INTERVENANT** |
| 8h30-9h00 | Enregistrement des participants | Protocole (logistique) |
| 9h00-9h30 | Cérémonie d’ouverture :Hymne NationalMot du Directeur du CNIEMot de la personne ressource du PNUEDiscours de SE Monsieur le Ministre | Protocole du Ministre |
| 9h30-9h45 | Photo de famille et pause-café | Protocole  |
| 10h05-10h25 | Présentation des principes du projet SIEP (SEIS) et leur mise en valeur par le projet  | Personne ressource du PNUE |
| 10h25-10h55 | Echanges et débat | Modérateur |
| 10h55-11h15 | Présentation introductive de l’outil IRIS  | Personne ressource du PNUE |
| 11h15-11h30 | Présentations sur les rôles et responsabilités des intervenants dans le Projet SIEP (SEIS)  | Personne ressource du PNUE |
| 11h30-13h00 | Travaux en groupe : Trois (3) groupes pour l’évaluation des besoins nationaux en partage des données :**Groupe 1 A**: Besoins nationaux en données et rapports ;**Groupe 1 B**: Besoins en données et rapports liés aux obligations internationales **Groupe 2 : A**utres besoins prioritaires liés à la sous-région Afrique Centrale et au continentN.B. : Chaque groupe devra dégager le manque à gagner, proposer des priorités, et se prononcer sur l'utilité de l’outil IRIS pour le pays[[1]](#footnote-1) | Modérateur  |
| 13h00-14h00 | Pause repas | Protocole |
| 14h00-15h30 | Présentation des résultats des travaux de groupes | Présidents de groupes (Modérateur) |
| 15h30-16h00 | Cérémonies de clôture des travauxLecture du communiqué finalMot de la personne ressource du PNUEAllocution de clôture par Son Excellence Monsieur le Ministre de l’EDD. | Protocole du Ministère |

1. ***BUDGET INDICATIF*** *(Cfr annexe)*

1. ***CONTACTS***

Pour tout contact en rapport avec l’atelier, prière de s’adresser au Secrétariat du Centre National d’Information sur l’Environnement (CNIE).

1. **ANNEXS**
2. **DRAFT LISTE DES PARTICIPANTS**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** |  | **INSTITUTIONS** | **SERVICES** | **NOMBRE** | **Total** |
| **I** | **Présidence, Parlement, Primature** |  |  | 3 |
|  | 1 | Présidence de la République |  | 1 |  |
|  | 2 | Commission Environnement/ Parlement |  | 1 |  |
|  | 3 | Primature |  | 1 |  |
| **II** | **Min Environnement** |  |  | 10 |
|  | 4 |  | Cabinet  | 2 |  |
|  | 5 |  | Secret. General | 2 |  |
|  | 6 |  | CNIE | 3 |  |
|  | 7 |  | DIAF | 1 |  |
|  | 8 |  | DGF | 1 |  |
|  | 9 |  | DCN | 1 |  |
|  |  | Points Focaux des Conventions  |  |  | 8 |
|  | 10 |  | Conv. Biodiversité | 1 |  |
|  | 11 |  | Conv. Désertification | 1 |  |
|  | 12 |  | Conv. Cadre Chgt Climat. | 1 |  |
|  | 13 |  | Conv. Bâle | 1 |  |
|  | 14 |  | Conv. Rotterdam | 1 |  |
|  | 15 |  | Conv. Stockholm | 1 |  |
|  | 16 |  | COMIFAC | 1 |  |
|  | 17 |  | IBN | 1 |  |
|  | 18 | Min Provincial de l’Environ. |  | 1 | 1 |
| **III** | **Autres Ministères** |  |  | 13 |
|  | 19 | Min Affaires Etrangères |  | 1 |  |
|  | 20 | Min Finances |  | 1 |  |
|  | 21 | Min Travail |  | 1 |  |
|  | 22 | Min Santé |  | 1 |  |
|  | 23 | Min Agriculture |  | 1 |  |
|  | 24 | Min Développement Rural |  | 1 |  |
|  | 25 | Min Transport |  | 1 |  |
|  | 26 | Min ESU |  | 1 |  |
|  | 28 | Min Intérieur/ANR |  | 1 |  |
|  | 29 | Min Urbanisme et Habitat  |  | 1 |  |
|  | 30 | Min Affaires Foncières |  | 1 |  |
|  | 31 | Min Aménagement du Territoire |  | 1 |  |
|  | 32 | Min des Mines |  | 1 |  |
| **IV** | **Universités & Instituts de recherches (1)** |  |  | 3 |
|  | 33 | Universités  | UNIKIN | 1 |  |
|  | 34 |  | UPN | 1 |  |
|  |  |  | ISP/GOMBE | 1 |  |
| **V** | **Universités & Instituts de recherches (2)** |  |  | 2 |
|  | 35 | Institutions de recherche | INERA | 1 |  |
|  | 36 |  | ERAIFT | 1 |  |
| **VI** | **Institutions Internationales** |  |  | 5 |
|  | 37 | PNUD |  | 1 |  |
|  | 38 | UN-REDD |  | 1 |  |
|  | 39 | FAO |  | 1 |  |
|  | 40 | BM |  | 1 |  |
|  | 41 | UE  |  | 1 |  |
| **VII** | **Institutions sous tutelles** |  |  | 7 |
|  | 42 | Agence Congolaise de l’Environnement (ACE) |  | 1 |  |
|  | 43 | Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) |  | 1 |  |
|  | 44 | Institut National des Statistiques (INS) |  | 1 |  |
|  |  | Institut Géographique du Congo |  | 1 |  |
|  | 45 | REGIDESO |  | 1 |  |
|  | 46 | Office Congolais de Contrôle (OCC) |  | 1 |  |
|  | 47 | METTELSAT |  | 1 |  |
| **VIII** | **ONGs Internationales** |  |  | 2 |
|  | 48 | OSFAC |  | 1 |  |
|  | 49 | OFAC |  | 1 |  |
| **IX** | **ONGs Nationales** |  |  | 3 |
|  | 50 | OCEAN |  | 1 |  |
|  | 51 | ACRECN |  | 1 |  |
|  | 52 | Congo Green Citizen |  | 1 |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **INSTITUTIONS** | **SERVICES** | **NOMBRE** |  |
| **X** | **Organes de Presses** |  |  | 2 |
|  | 53 | Agence Congolaise de Presse (ACP) |  | 1 |  |
|  | 54 | RTNC |  | 1 |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **XI** | **Secrétariat technique**  |  |  | 6 |
|  | 55 | Coordonnateur |  | 1 |  |
|  | 56 | Modérateur  |  | 1 |  |
|  | 57 | Rapporteur |  | 1 |  |
|  | 58 | Conseiller Technique |  | 1 |  |
|  | 59 | Photographe CNIE |  | 1 |  |
|  | 60 | Camera man CNIE |  | 1 |  |
|  |  |  |  |  |
| **XII** | **Protocole**  |  |  | 7 |
|  | 61 | CNIE |  | 2 |  |
|  | 62 | SG |  | 2 |  |
|  | 63 | CABINET |  | 2 |  |
|  | 64 | CABINET VICE  |  | 1 |  |
|  |  | **TOTAL GENERAL** |  | 74 |  |

1. **BUDGET INDICATIF**
1. Des TdR détaillés seront élaborés pour chaque groupe de travail [↑](#footnote-ref-1)